

Tableau synthèse du nouveau programme de bourses du Conseil des arts et des lettres du Québec

Aide aux artistes et aux écrivain(e)s												Aide aux commissaires indépendant(e)s
Volet / Discipline	Littérature et Conte	Musique	Chanson	Théâtre	Arts du cirque	Arts multidisciplinaires	Danse	Arts visuels et Recherche architecturale	Métiers d'art	Cinéma-vidéo	Arts numériques	Arts visuels, Métiers d'art, Recherche architecturale, Arts numériques, Cinéma-vidéo
EXPLORATION ET RECHERCHE <i>Idéation et expérimentation</i> Maximum 25 000 \$	Aide déjà offerte Nouveauté: L'exploration et la recherche sont détachées de la création et de la présentation publique											Nouveauté
CRÉATION <i>Réalisation d'œuvres sans présentation devant public</i> Maximum 50 000 \$	Aide déjà offerte Nouveauté : traduction d'œuvres littéraires si l'auteur détient les droits Nouveauté : enregistrement sonore Nouveauté : Le montant maximum passe de 25 000 \$ à 50 000 \$											Nouveauté
PRÉSENTATION PUBLIQUE <i>Production et présentation devant public d'une œuvre, d'un spectacle, d'une exposition, d'une performance, d'une installation</i> (Jusqu'à 75 % des coûts du projet)	Aide déjà offerte	Nouveauté										
DÉPLACEMENT <i>L'artiste ou le commissaire voyage</i> (Aucun maximum)	Aide déjà offerte Nouveautés: Abolition du montant maximum 2 500 \$ par personne établi sur la base de la destination, afin de pouvoir tenir compte des coûts réels. Dépenses admissibles: frais de voyage, d'hébergement et d'indemnités quotidiennes (125 \$ au Québec et 200 \$ hors Québec), frais reliés à la traduction d'extraits d'œuvres et frais de transport de matériel nécessaire à la réalisation du projet.											Nouveauté

<p>CIRCULATION D'ŒUVRES AU QUÉBEC</p> <p><i>L'œuvre voyage (en littérature, l'œuvre est un spectacle)</i></p>	<p>Aide déjà offerte (certains frais étaient admissibles au volet <i>Déplacement</i>).</p> <p>Nouveautés: Abolition du montant maximum de 750 \$ par personne afin de pouvoir tenir compte des coûts réels.</p> <p>Dépenses admissibles: frais de séjour maximum de 125 \$ par jour par participant(e), frais de transport, frais de transport d'équipements ou d'œuvres, incluant les assurances, frais de location d'équipement, frais de promotion et de publicité non assumés par l'organisme hôte, frais d'agence, frais d'administration.</p> <p>Montant total pouvant atteindre jusqu'à 75 % du coût total du projet.</p>		<p>Nouveauté</p>
<p>CIRCULATION D'ŒUVRES HORS QUÉBEC</p> <p><i>L'œuvre voyage (en littérature, l'œuvre est un spectacle)</i></p>	<p>Aide déjà offerte (certains frais étaient admissibles au volet <i>Déplacement</i>).</p> <p>Nouveautés: Abolition du montant maximum 2 500 \$ par personne établi sur la base de la destination, afin de pouvoir tenir compte des coûts réels.</p> <p>Dépenses admissibles: frais de déplacement et frais afférents tels que les frais de vaccination ou de visa, frais de séjour maximum de 140 \$ par jour, frais de transport d'équipements ou d'œuvres, incluant les assurances et les douanes, frais de location d'équipement, frais de promotion et de publicité non assumés par l'organisme hôte, frais d'agence, frais d'administration.</p> <p>Montant total pouvant atteindre jusqu'à 75 % du coût total du projet.</p>		<p>Nouveauté</p>
<p>PERFECTIONNEMENT</p> <p>Maximum 15 000 \$</p>	<p>Aide déjà offerte</p> <p>Nouveautés: Les aspects entourant la gestion de la carrière.</p> <p>Le montant maximum passe de 9 000 \$ à 15 000 \$.</p>		<p>Nouveauté</p>
<p>PUBLICATION ET DOCUMENTATION CRITIQUE</p> <p>Maximum 20 000 \$</p>	<p>Nouveauté</p>	<p>Aide déjà offerte</p> <p>Nouveauté: réalisation de catalogues d'exposition</p>	<p>Nouveauté</p>
<p>OPPORTUNITÉS STRATÉGIQUES ET PLAN DE CARRIÈRE</p> <p><i>Mener parallèlement ou subséquentement plusieurs projets importants</i></p> <p>Maximum 100 000 \$ par année. Le soutien peut être accordé sur plusieurs années.</p>	<p>Nouveauté</p>		

Des questions?

Veuillez consulter la [Foire aux questions](#) et les pages suivantes qui présentent le nouveau programme : [À PROPOS](#) ; [EN BREF](#).

Merci de lire les détails du programme avant de communiquer avec un ou une chargé(e) de programmes de la Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale.